

Agroalimentaire

Le contrat-programme bute sur le financement

● Après des tractations qui ont duré plusieurs mois, le contrat-programme du secteur agroalimentaire cale sur un problème de financement. Le coût de la mouture retenue par les parties prenantes a été jugé trop élevé par le ministère des Finances, qui a demandé de revoir à la baisse les ambitions.

Dans la gymnastique de l'élaboration du projet de loi de Finances et devant les doléances pressantes des fédérations sectorielles, le gouvernement semble trouver la parade : donner d'une main et reprendre de l'autre. En tout cas, la filière agroalimentaire est dans cette posture. Alors que l'Exécutif vient d'introduire dans le cadre du projet de loi de Finances la TVA sur la marge dans les secteurs pour lesquels les intrants en amont sont exonérés de cet impôt – mesure qui profitera essentiellement à l'industrie agroalimentaire – le contrat-programme de la filière est bloqué au niveau du ministère des Finances. Motif : «quelques réglages d'ordre financier», nous révèle Amine Berrada Sounni, président de la Fédération de l'agroalimentaire (Fenagri). En clair, le coût de la mouture adoptée par les parties prenantes a été



jugé trop élevé par l'argentier du royaume. Du coup, les ambitions sont à revoir à la lumière des moyens qui seront concédés par le gouvernement, mais les professionnels ne perdent pas espoir pour autant : «La signature du contrat-programme devrait avoir lieu d'ici la fin de l'année. Ce qui est sûr, c'est

qu'il y a une réelle volonté de faire émerger cette filière. L'ébauche du contrat-programme qui nous a été présentée il y a quelques semaines est très encourageante, elle fait converger les deux piliers du secteur, à savoir l'agriculture et l'industrie», indique le président de la Fenagri.

Décollage imminent

Sur le fond, la nouvelle feuille de route du secteur sera axée, dans un premier temps, sur des filières à forte valeur ajoutée et ayant un gros potentiel à l'export (huile d'olive, chocolaterie & confiserie, viandes, fruits et légumes, jus). Le soutien du gouvernement devra prendre plusieurs formes : incitations à l'investissement, valorisation de la production, mise à niveau de la transformation industrielle... Concrètement, il s'agit de dupliquer sur cette filière le concept d'écosystème industriel, mais le gouvernement se rattrape sur un autre volet. En prélude au contrat-programme, ledit gouvernement a exonéré la filière de la TVA sur les intrants. «C'est une mesure révolutionnaire», s'enthousiasme le président de la Fenagri. Et d'ajouter : «Jusqu'à là, la TVA était un véritable frein pour la filière. Alors que la production agricole n'est pas taxée, on devait s'acquitter de cette taxe qui entrave la transformation et fait que le produit final est trop cher. Dans cette configuration, la TVA sur les produits transformés à base de matières premières locales est une taxe sur leur chiffre d'affaires et non pas sur leur valeur ajoutée». Vieille revendication de la fédération, cette mesure, en cas d'adoption par la loi de Finances, devrait donner au secteur un nouvel élan.

PAR **TARIK HARI**
t.hari@eseco.ma